

La CPLDS*

Session 2025

*Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Un certificat validé par la rectrice d'académie
Une formation de région académique Nouvelle Aquitaine

Le CPLDS, c'est quoi ?

Un certificat qui atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

2 épreuves :

- une mise en situation
- un oral sur une étude de cas

Pour vous accompagner dans sa préparation, l'organisation de la formation se compose :

- D'une formation théorique / De modules d'approfondissement ;
- D'une formation pratique en établissement organisée en deux modules obligatoires

Publics éligibles :

Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée,
les maîtres contractuels et les maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.



Préparer le CPLDS : la formation

Les thématiques abordées :

- Décrochage scolaire : prévention et remédiation
- Ingénierie de formation et conduite de projet
- Gestion administrative et financière d'une action de formation
- Coordination d'équipes de formateurs
- Conseil et animation
- Pédagogie différenciée et modulaire en formation



Des temps d'approfondissement qui vous permettront d'appréhender :
Travail en partenariat
Coordination et animation d'un GPDS
Gestion de crise
Formateur dans une équipe MLDS
Référént d'action MLDS



Les essentiels de la CPLDS



Un appel à candidature
du 09/09/24 au 30/09/24.
Une réunion d'information
en visio : le 11/09/24
(14h à 15h)



Un engagement : 190 h de
formation d'octobre à avril



Auto-formation via [m @gistere](https://m.gistere.fr)
• 2/3 de la formation en distanciel
• 1/3 de la formation en présentiel :
3 séminaires de 2 jours (à confirmer)
Un tutorat pour approfondir les notions et
vous accompagner.



Un certificat en
mai



Le cadre réglementaire :

Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire



Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire »